

57



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le vendredi 10 juin 2011

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le vendredi 10 juin 2011

9 h

Prière.

L'hon. M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 127.)

M. Fraser demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période des questions orales. Le consentement est refusé.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture des projets de loi, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 45, après quoi, sur autorisation, la troisième lecture de ce projet de loi sera appelée puis suivra la cérémonie de la sanction royale.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;
- 33, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies* ;
- 38, *Loi relative aux sages-femmes* ;
- 39, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 46, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 47, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;
- 48, *Loi concernant les pensions des députés* ;
- 49, *Loi concernant la compression des dépenses* ;
- 50, *Loi concernant les statistiques de l'état civil* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 54, *Loi sur les emprunts de 2011*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, pendant l'étude du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*, M. Fraser propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que le projet de loi 45 soit amendé comme suit :

par la suppression de l'article 9.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 10

M. Boudreau	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Fraser	M. Collins	M. Melanson
M. Haché	M. Bernard LeBlanc	M. D. Landry
M. Doucet		

CONTRE : 31

l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Stultz	M. Riordon
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Northrup	M. Malloch
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Olscamp	M. Parrott
l'hon. M ^{me} Dubé	M ^{me} Shephard	M. Tait
l'hon. Jody Carr	M ^{me} Wilson	M. S. Robichaud
l'hon. M. Holder	M. Wetmore	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Blaney	M. McLean	M. Bonenfant
l'hon. M. Williams	M. Killen	M. Urquhart
l'hon. M ^{me} Blais	M. Soucy	M. Jack Carr
l'hon. M. Leonard	M. Lifford	M. Davis
l'hon. M ^{me} Coulombe		

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

45, *Loi modifiant la Loi sur les régions régionales de la santé.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 45 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

45, *Loi modifiant la Loi sur les régions régionales de la santé.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;
- 15, *Loi modifiant la Loi concernant les officiels de la construction et l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 17, *Loi modifiant la Loi sur la police* ;
- 18, *Loi modifiant la Loi sur les mesureurs* ;
- 19, *Loi modifiant la Loi sur les produits forestiers* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 21, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;
- 22, *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* ;
- 23, *Loi concernant les pensions des juges de la Cour provinciale* ;
- 25, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur le transport des produits forestiers de base* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
- 28, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur la prescription* ;
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes* ;
- 31, *Loi modifiant la Loi d'interprétation* ;
- 32, *Loi concernant les Lois révisées de 2011* ;
- 33, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies* ;
- 35, *Loi référendaire* ;
- 36, *Loi constituant Investir Nouveau-Brunswick* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales* ;
- 38, *Loi relative aux sages-femmes* ;
- 39, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance* ;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 44, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 45, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé* ;

46, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
47, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;
48, *Loi concernant les pensions des députés* ;
49, *Loi concernant la compression des dépenses* ;
50, *Loi concernant les statistiques de l'état civil* ;
51, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
53, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
54, *Loi sur les emprunts de 2011*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2011-2012 portant affectation de crédits* (projet de loi 55).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Vous avez accompli beaucoup de travail.

C'est bien.

Je vous offre bien entendu mes meilleurs voeux en cette belle saison qui commence. De nombreuses activités communautaires agréables se tiendront cet été, une fois que vous serez de retour parmi les gens de vos circonscriptions. C'est un vrai plaisir pour moi de parcourir notre province et de me rendre dans un grand nombre de vos circonscriptions pour diverses activités. Notre province est peuplée de gens merveilleux.

Merci beaucoup.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président remonte au fauteuil.

Le président, sur la demande de l'hon. M. Williams, revient à l'appel des motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Williams, appuyé par l'hon. M. Alward, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 29 novembre 2011 à 11 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée au titre du présent ordre.

La séance est levée à 12 h 27.